



## Remboursement suite annulation

Par **Visiteur**, le **29/08/2015** à **10:41**

Bonjour,

Voici les faits:

Le 5 août dernier j'ai réservé une voiture en location sur le site xxxxxx pour la période du 21 au 29 août. Quelques jours après le docteur de ma femme qui est enceinte lui interdit tout voyage car c'est une grossesse un peu fragile.

J'annule donc la réservation le 11 août. A priori pas de problème car il est stipulé sur le site que pour être remboursé il faut annuler au plus tard 48 heures avant le début de la location.

Sauf que l'agence refuse de me rembourser sous prétexte que xxxxxx ne leur a pas transféré l'argent. Tant que l'agence ne voit pas la somme sur son compte il ne me remboursera pas, selon lui il faut attendre encore une ou deux semaines.

Mes mails vers xxxxxx restent sans réponse.

Je pense que je suis tout bonnement victime d'une arnaque et que je ne reverrai jamais mon argent (390 euros !).

Je voudrais porter plainte et je pense que l'abus de confiance semble adéquat mais je souhaiterais vérifier avec vous si c'est bien le cas.

De plus, qui est le responsable ? La maison mère, l'agence, ou bien les deux ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **moisse**, le **29/08/2015** à **11:43**

Bonjour,

[citation]Sauf que l'agence refuse de me rembourser sous prétexte que xxxxxx ne leur a pas transféré l'argent. Tant que l'agence ne voit pas la somme sur son compte il ne me remboursera pas, selon lui il faut attendre encore une ou deux semaines. [/citation]

Cela paraît le bon sens même.

Il existe trop d'arnaques africaines sur le principe du remboursement anticipé pour que les commerçants ne se méfient pas.

Il n'y a pas d'arnaque, votre banque pratique de même en vous créditant "sous réserve" d'encaissement, de sorte qu'on voit fleurir les débits postérieurs de 8 ou 15 jours voire plus lorsque les opérations sont controversées.

Par **Visiteur**, le **30/08/2015** à **15:57**

Merci pour votre réponse, mais ce n'était pas ma question...

Je reste persuadé que dans quelques semaines l'agence va m'avancer d'autres arguments pour ne pas avoir à me rembourser. Ils ont déjà commencé à le faire en me glissant mine de rien que ce n'était pas une "obligation" de leur part.

Ou peut-être avez-vous raison mais dans ce cas je me retrouve victime de leur dysfonctionnement interne et cela n'est pas normal.

Par **moisse**, le **30/08/2015** à **16:02**

Hello,

[citation]mais ce n'était pas ma question...[/citation]

Mais si.

[citation]Je reste persuadé que dans quelques semaines l'agence va m'avancer d'autres arguments pour ne pas avoir à me rembourser.[/citation]

Si c'est votre question/affirmation, je n'aurais pas répondu car je ne lis pas dans le marc de café.

[citation]Ou peut-être avez-vous raison mais dans ce cas je me retrouve victime de leur dysfonctionnement interne [/citation]

Pour l'heure le dysfonctionnement n'est pas avéré.

Les modalités de paiement et le système retenu font partie intégrante du contrat.

Vous ne pouvez donc que patienter quelques jours, le temps ne joue pas contre vous.

Par **Visiteur**, le **30/08/2015** à **16:10**

Non désolé, ma question était de savoir si porter plainte pour abus de confiance était adéquat. Elle n'était pas de savoir si j'avais ou non affaire à des filous car ça j'en suis persuadé.

J'ai effectué un paiement le 05 Aout et l'agence me dit qu'elle ne voit toujours pas l'argent sur son compte (au 28 aout !), qui pourrait croire à cela ?

Par **moisse**, le **30/08/2015** à **19:49**

Bonsoir,

[citation]ma question était de savoir si porter plainte pour abus de confiance était adéquat[/citation]

Non.

Lors du dépôt de plainte, que ce soit auprès des forces de l'ordre, du procureur de la république ou du doyen, vous n'avez pas besoin de qualifier les faits, mais uniquement de décrire la situation dont vous êtes victime.

[citation]qui pourrait croire à cela ?

[/citation]

Moi.

Tout le monde ne suit pas ses comptes au jour le jour et ne reçoit pas des avis de crédit au quotidien.

Toutes les entreprises n'opèrent pas des rapprochements bancaires à la semaine.

Si vous êtes persuadé d'avoir affaire à des filous, vous devez avoir vos raisons.

Mais s'il s'agit d'un système de règlement faisant intervenir un tiers, de tels délais n'ont rien d'exceptionnels, les dates de valeur font même partie de la rémunération de ces intermédiaires.